



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 5 mai 2022 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 5 MAI 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2022
3. Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers
4. Loisirs
 - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
 - b) Eau pour remplissage piscine municipale
 - c) Embauche des étudiants aux loisirs pour la saison estivale
 - d) Lignage terrain soccer : Achat de peinture
5. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Entente relative à la location de l'unité 1123-1
 - c) Démission du Pompier Julien Vaillancourt
 - d) Embauche du Pompier Samuel Jones
 - e) Achat de 5 habits de combat pour nouveaux pompiers
6. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Suivi de la qualité de l'eau souterraine sur la propriété du 311 rue de l'Église: Octroi de mandat
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de mai 2022
 - b) Comptes payés durant le mois d'avril 2022
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Tetra Tech Qi inc. (3 426.94\$)
 - b) Centre sportif régional Louis Cyr inc. (8 051.04\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- c) Réseau biblio de la Montérégie (21 980.20\$)
- 10. Demande de don ou commandite
 - a) Apprendre en coeur
- 11. Services animaliers
 - a) Nomination pour l'application du règlement #427 concernant les animaux domestiques et du Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38.002, r.1)
 - b) Nomination aux fins d'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38.002, r.1)
- 12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #445 : Mise à niveau de la station d'épuration et du poste de pompage
- 13. Appel d'offres service de conciergerie : Centre communautaire
- 14. Comportement éthique des élus municipaux : Rapport de formation
- 15. Varia
- 16. Public: Période de questions
- 17. Levée de l'assemblée

2022-05-128 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2022-05-128 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2022-05-129 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2022

Résolution #2022-05-129 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2022

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 avril 2022.

ADOPTÉE

2022-05-130 Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers

Résolution #2022-05-130 : Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers

Madame Sophie Lefort, comptable de la firme LLG CPA inc. ca, explique les états financiers 2021.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale dépose les états financiers 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les états financiers 2021 tels que présentés par la firme comptable LLG CPA inc. ca, en date du 05 mai 2022.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

2022-05-131 Service des loisirs : Eau pour remplissage piscine municipale

Service des loisirs : Embauche des étudiants aux loisirs pour la saison estivale

2022-05-132 Service des loisirs : Lignage terrain soccer : achat de peinture

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois de mai 2022.

Résolution #2022-05-131 : Service des loisirs : Eau pour remplissage piscine municipale

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de la firme *Transport O-Claire & Toc alimentaire* pour un montant approximatif de 2 400.00\$ plus les taxes applicables pour le remplissage de la piscine à l'*Espace aquatique Jacques Déglise* pour l'été 2022.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Service des loisirs : Embauche des étudiants aux loisirs pour la saison estivale

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement #421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de la saison estivale 2022 et que l'ouverture du camp de jour du service des loisirs en juin prochain nécessite l'embauche de moniteurs, aides-moniteurs, accompagnateurs, aide-accompagnateurs, chef animateur, responsable de service de garde et éducateurs.

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle piscine extérieure municipale de Napierville portant le nom d'*Espace Aquatique Jacques Déglise* et que les services de sauveteurs et d'accueil piscine devront être requis;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale de la Municipalité de Napierville a procédé à l'embauche de tous les employés nécessaires pour combler ces postes;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au conseil municipal la liste des employés estivaux pour le service des loisirs en date du 05 mai 2022.

Résolution #2022-05-132 : Service des loisirs : Lignage terrain soccer : achat de peinture

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de peinture pour le lignage des terrains de soccer;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux d'acheter en grande quantité la peinture;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lacolle et Saint-Jacques-le-Mineur désirent se joindre à nous pour participer à l'achat de ces contenants;

CONSIDÉRANT QUE de ce montant 21 contenants seront refacturés aux municipalités de Lacolle et Saint-Jacques-le-mineur.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Mercier & Mercier peinture inc.* a transmis une facture au montant de 2 601.88\$ taxes incluses suivant soumission numéro 144694 en date du 29 avril 2022.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice du service des loisirs à procéder à une dépense de 2 263\$ plus les taxes applicables pour l'achat de 39 contenants de 18.9 litres peinture pour le marquage des terrains de soccer de la Municipalité de Napierville, Lacolle et Saint-Jacques-le-mineur.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2022-05-133 Service de sécurité incendies : Entente relative à la location de l'unité 1123-1

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Daniel Dereault Directeur adjoint fait la lecture du rapport du Directeur du service de sécurité incendies pour le mois de mai 2022.

Résolution #2022-05-133 : Service de sécurité incendies : Entente relative à la location de l'unité 1123-1

CONSIDÉRANT QUE le 19 avril 2022, lors d'une intervention, un accident de la route est survenu impliquant le véhicule #134 du service de Sécurité incendies;

CONSIDÉRANT QUE dû à la gravité de l'événement, le véhicule est présentement hors service;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la poursuite des opérations du service de Sécurité incendies de manière efficace, la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Saint-Catherine a offert à la Municipalité de Napierville la location de l'unité 1123-1, et ce, gratuitement jusqu'au 30 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'afin d'officialiser la location de l'unité 1123-1, une entente devait être signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de la situation, cette entente a été signée le 25 avril 2022 par Monsieur Daniel Deneault, Directeur adjoint du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner la signature d'une entente relative à la location de l'unité 1123-1 appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Saint-Catherine;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que le Conseil municipal tient à remercier sincèrement la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Saint-Catherine pour leur geste de solidarité extrêmement apprécié.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2022-05-134
Service de
Sécurité
incendies :
Démission du
Pompier Julien
Vaillancourt

Résolution #2022-05-134 : Service de Sécurité incendies : Démission du Pompier Julien Vaillancourt

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Julien Vaillancourt a remis sa lettre de démission en date du 26 avril 2022 et que ce dernier quitte ses fonctions le 29 avril 2022.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'accepter la démission du pompier Julien Vaillancourt au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que le Conseil municipal remercie monsieur Julien Vaillancourt au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2022-05-135
Service de
Sécurité
incendies:
Embauche du
Pompier Samuel
Jones

Résolution #2022-05-135 : Service de Sécurité incendies: Embauche du Pompier Samuel Jones

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente intermunicipale en délégation de compétence avec la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu effective en date du 01 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies recommande l'embauche du pompier, Monsieur Samuel Jones, afin d'optimiser la couverture de cette nouvelle desserte;

CONSIDÉRANT QUE le candidat éligible au poste a réussi les formations nécessaires dans le cadre du poste de pompier pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville/Saint-Cyprien;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'autoriser l'embauche de Monsieur Samuel Jones à titre de pompiers au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville affecté à la caserne de St-Blaise-sur-Richelieu au taux horaire et conditions selon la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

ADOPTÉE

2022-05-136
Service de
sécurité
incendies :
Achat de 5
habits de combat

Résolution #2022-05-136 : Service de sécurité incendies : Achat de 5 habits de combat pour nouveaux pompiers

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

pour nouveaux pompiers

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies ou son remplaçant à procéder à l'achat de cinq habits de combat pour le service de Sécurité incendies de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville auprès de la compagnie *CSE Incendie et Sécurité Inc.* pour un montant de 7 875.00\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que cette résolution remplace la résolution 2022-03-070 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mars 2022.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Vanessa Morneau fait son rapport pour le mois de mai 2022.

2022-05-137 Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)

Résolution #2022-05-137 : Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 10 octobre 2002 le règlement #371 comportant certaines restrictions relativement à l'emploi des pesticides;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de *Solutions Alternatives Environnement* pour le service d'accompagnement aux citoyens comprenant le service téléphonique, le service de visite à domicile pour un maximum de 6 visites, la gestion des plaintes et infractions pour un montant de 2 750.00\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de *Solutions Alternatives Environnement* au montant de 2 750.00\$ plus les taxes applicables pour les services ci-haut énuméré pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de mai 2022.

2022-05-138 Suivi de la qualité de l'eau souterraine sur la propriété du 311, rue de l'Église: Octroi de mandat

Résolution #2022-05-138 : Suivi de la qualité de l'eau souterraine sur la propriété du 311, rue de l'Église: Octroi de mandat

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation environnementale du terrain situé au 311 rue de l'Église sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de réhabilitation, l'un des critères consiste à l'aménagement de trois puits d'observation afin de documenter l'évolution de la qualité de l'eau souterraine suite aux travaux de restauration des sols;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse relatif à la vulnérabilité des champs de captage qui alimentent en eau potable la Municipalité de Napierville demande l'observation rigoureuse de toutes les sources possibles de contamination de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la firme *TechnoRem inc.* a transmis une offre de service portant le numéro OS21-67-révision 1 au montant de 9 026.00\$ plus les taxes applicables en date du 07 avril 2022.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme *TechnoRem inc.* pour effectuer le suivi de la qualité de l'eau souterraine sur la propriété du 311, rue de l'Église au montant de 9 026.00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

2022-05-139 Comptes à payer pour le mois de mai 2022

Comptes à payer (Municipalité)

Résolution #2022-05-139 : Comptes à payer pour le mois de mai 2022

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mai 2022 soit:

Municipalité au montant de 156 113.85\$
Bibliothèque au montant de 3 010.90\$
Loisirs au montant de 7 078.60\$
Incendie au montant de 7 058.82\$
Salaires pompiers d'avril 2022 au montant de 38 851.19\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h38, car sa conjointe est une employée administrative.

2022-05-140 Comptes payés durant le mois d'avril 2022

Résolution #2022-05-140 : Comptes payés durant le mois d'avril 2022

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'avril 2022 soit:

Municipalité au montant de 200 829.38\$
Bibliothèque au montant de 130.15\$
Loisirs au montant de 4 026.67\$
Incendie au montant de 2 584.83\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

2022-05-141 Comptes à payer : Tetra Tech Qi inc.

Comptes à payer (Factures)

Résolution #2022-05-141 : Comptes à payer : Tetra Tech Qi inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *Tetra Tech Qi inc.* au montant de 3 426.94\$ représentant l'assistance et la planification de la réalisation des travaux à la station de traitement des eaux usées suivant la facture #60755278.

ADOPTÉE

2022-05-142 Centre sportif régional Louis Cyr inc.

Résolution #2022-05-142 : Centre sportif régional Louis Cyr inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

De payer la facture de Centre sportif régional Louis Cyr *inc.* au montant de 8 051.04\$, représentant l'utilisation de la patinoire pour la période du 31 janvier au 10 avril 2022 suivant la facture #408.

ADOPTÉE

2022-05-143 Comptes à payer : Réseau biblio de la Montérégie

Résolution #2022-05-143 : Comptes à payer : Réseau biblio de la Montérégie

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Réseau biblio de la Montérégie* représentant la tarification annuelle 2022, les frais d'exploitation, l'utilisation des serveurs ainsi que l'entretien et la mise à jour de logiciels pour la période du 1er avril au 31 décembre 2022 au montant total de 21 980.20\$ suivant les factures numéros 2022-11123 et 2022-11122.

Il est également résolu que le tiers de la facture # 2022-11123 soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h41.

2022-05-144 Apprendre en cœur

Résolution #2022-05-144 : Apprendre en cœur

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Apprendre en cœur» est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme désire poursuivre le projet du camp Stimulation, offrant aux enfants de 3 à 5 ans des activités ludiques en stimulation du langage durant huit semaines.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière en date du 26 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal comprend l'importance et les retombées positives du camp d'été Stimulation et qu'il souhaite contribuer de façon significative pour conserver ce programme;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 4 660\$ à l'organisme Apprendre en cœur afin de les aider à reconduire le camp d'été Stimulation pour 2022.

ADOPTÉE

Services animaliers

Services animaliers



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2022-05-145
Nomination
pour
l'application du
règlement #427
concernant les
animaux
domestiques et
du Règlement
d'application de
la loi visant à
favoriser la
protection des
personnes par la
mise en place
d'un
encadrement
concernant les
chiens (P-38.002,
r.1)

Résolution #2022-05-145 : Nomination pour l'application du règlement #427 concernant les animaux domestiques et du Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38.002, r.1)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a adopté le *Règlement #427 concernant les animaux domestiques*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité de conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité de Napierville concernant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* adopté par le gouvernement provincial est entré en vigueur le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* adopté par le gouvernement provincial est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette loi confie aux municipalité la responsabilité d'appliquer ce règlement sur leur territoire et leur accorde divers pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* permet à une municipalité de conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* à l'exception des pouvoirs prévus à la Section III intitulé « Déclaration de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a octroyé un contrat de service animalier à Madame Isabelle Robert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite nommer Madame Isabelle Robert à titre de personne responsable d'appliquer le *Règlement #427 concernant les animaux domestiques* ainsi que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* à l'exception des pouvoirs prévus à la Section III et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité de Napierville des constats d'infraction;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER Madame Isabelle Robert à titre de personne responsable d'appliquer le *Règlement #427 concernant les animaux domestiques* et de l'autoriser à effectuer des inspections, de procéder à la capture ou à la saisie des animaux et de délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement;

DE DÉSIGNER Madame Isabelle Robert à titre de personne responsable d'appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* à l'exception des pouvoirs prévus à la Section III, de l'autoriser à effectuer des inspections, de procéder à la capture ou à la saisie des animaux et de délivrer de



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité de Napierville des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement;

ADOPTÉE

2022-05-146
Nomination aux
fin
d'application du
Règlement
d'application de
la Loi visant à
favoriser la
protection des
personnes par la
mise en place
d'un
encadrement
concernant les
chiens (P-38.002,
r.1)

Résolution #2022-05-146 : Nomination aux fins d'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38.002, r.1)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-30.002) adopté par le gouvernement provincial est entré en vigueur le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-30.002, r.1) adopté par le gouvernement provincial est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette loi confie à la municipalité la responsabilité d'appliquer ce règlement sur son territoire et lui accorde divers pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE conformément à cette loi et à ce règlement, la municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de la municipalité de Napierville aux fins de veiller à l'application du règlement et exercer les pouvoirs qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de désigner un fonctionnaire ou un employé pour l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-30.002, r.1), de l'autoriser à exercer les pouvoirs prévus à ce règlement et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

DE NOMMER la Directrice générale, le Directeur des travaux publics et la responsable de l'urbanisme comme responsables de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-30.002, r.1);

D'AUTORISER la Directrice générale, le Directeur des travaux publics et la responsable de l'urbanisme à exercer les pouvoirs prévus au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-30.002, r.1), incluant les pouvoirs prévus à la section III de ce règlement intitulée « *Déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens* »;

D'AUTORISER la Directrice générale, le Directeur des travaux publics et la responsable de l'urbanisme à délivrer pour et au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-30.002, r.1).

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2022-05-147
Avis de motion
et dépôt du
projet de
règlement #445 :
Mise à niveau de
la station
d'épuration et
du poste de
pompage

Résolution #2022-05-147 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement #445 : Mise à niveau de la station d'épuration et du poste de pompage

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #445 intitulé règlement décrétant la mise à niveau de la station d'épuration et du poste de pompage et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2022-05-148
Appel d'offres
service de
conciergerie :
Centre
communautaire

Résolution #2022-05-148 : Appel d'offres service de conciergerie : Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de conciergerie du centre communautaire se termine le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de service de conciergerie du centre communautaire pour la période du 01 juillet 2022 au 30 juin 2024.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale de la Municipalité de Napierville, Madame Julie Archambault, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le service de conciergerie du centre communautaire.

ADOPTÉE

Comportement
éthique des élus
municipaux :
Rapport de
formation

Comportement éthique des élus municipaux : Rapport de formation

En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Directrice générale fait mention au Conseil municipal de la participation à la formation obligatoire sur le comportement éthique en avril 2022 des membres du conseil suivants : Mesdames Chantale Pelletier, Marthe Tardif et Christine Bleau, Messieurs Ghislain Perreault, Mario Dufour, Serge Brault et David Dumont.

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Monsieur Bertrand Fredette et Monsieur Julien Petit.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2022-05-149
Levée de
l'assemblée

Résolution #2022-05-149 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h12.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE